

Programme cantonal de lutte contre le surendettement

Présentation aux travailleurs sociaux

Lundi 19 septembre 2011

Qu'est-ce que le surendettement ?

Endettement

Fait de contracter une dette, phénomène typique de la société de consommation, n'est pas nécessairement vécu comme une situation pénible.

Surendettement

"Processus d'endettement en chaîne, souvent qualifié de spirale ou de cercle vicieux".

La personne surendettée cumule bien souvent différentes formes d'emprunts et se retrouve dans l'incapacité de rembourser ses dettes.

Qui est concerné ?

- **L'acquisition à crédit de biens de consommation est le facteur de risque principal du surendettement.**
 - **33% des personnes interrogées affirment ne pas vraiment contrôler leur comportement en matière d'achats (Etude REMP, 2003)**
 - **85% des jeunes de 14 à 24 ans considèrent le shopping comme l'activité principale de leurs loisirs (Etude REMP, 2003)**

Qui est concerné ?

- **Le surendettement découle le plus souvent de changements de situation dans la vie des individus :**
 - **Chômage**
 - **Accident / maladie**
 - **Divorce**
 - **Arrivée d'un enfant**

Pourquoi un programme cantonal de lutte contre le surendettement? (1)

- 10% des ménages sont surendettés (Dettes Conseil Suisse, 2005)
- 80% des adultes surendettés ont contracté leurs créances avant 25 ans (Etude REMP, 2003)
- Le CSP-Genève constate une hausse de 53% des dossiers liés à l'endettement entre 2003 et 2009.
- A Genève, 276'620 poursuites ont été introduites en 2008, 31% de plus qu'en 2003. Un Genevois sur cinq fait l'objet d'une poursuite aujourd'hui.

Pourquoi un programme cantonal de lutte contre le surendettement? (2)

Les personnes surendettées cessent de payer généralement, dans l'ordre :

- leurs **impôts** : > 120 Mios de F pour 2009, soit 1,6%
- leurs **primes d'assurance maladie** et les **honoraires des intervenants sanitaires** (médecin, dentiste, hôpital) : le budget 2010 a prévu un montant de 41,5 Mios de F pour la prise en charge des créances irrécouvrables
- Leur **loyer** et leurs factures d'**électricité** et de **téléphone**.

En 2007, 62% des bénéficiaires aide sociale déclarent avoir des dettes.

Pourquoi un programme cantonal de lutte contre le surendettement? (3)

Il faut agir le plus en amont possible

- Les personnes demandent de l'aide de plus en plus tard, lorsque le processus de surendettement est déjà avancé.
- Il n'est plus toujours possible de leur proposer des solutions.
- Une détection des personnes susceptibles d'être surendettées est possible par le biais de certains services de l'Etat qui se trouvent dans une relation financière avec ces personnes.

Le débat politique sur le surendettement

- Initiative parlementaire déposée fin 2010 par un conseiller national genevois, M. Hugues Hiltpold : prélèvement d'un pourcentage du chiffre d'affaires des sociétés de crédit à la consommation afin de financer des programmes de prévention du surendettement des jeunes.
- La motion 1678 "*Sensibiliser ou assister ? Pour une politique de sensibilisation aidant à lutter contre l'endettement des jeunes*", déposée à Genève en mai 2006.
- En réponse à cette motion, le DIP a notamment organisé, en collaboration avec l'OPF (DF) et le Centre social protestant, des ateliers sur l'endettement auprès d'apprentis de 18 à 25 ans.

Programme cantonal de lutte contre le surendettement

- **Projet pilote** de 3 ans (2011-2014).
- 3 niveaux d'action :
 1. Dispositif de détection / intervention précoce
 2. Coordination cantonale du dispositif des intervenants étatiques et privés
 3. Renforcement du dispositif existant par le développement de nouvelles mesures
- Démarrage le 1^{er} septembre 2011

Détection précoce / Intervention précoce

➤ Détection précoce

- 3 portes d'entrée dans le dispositif : Administration fiscale cantonale (DF), Office des poursuites (DF), Services Industriels de Genève (DSPE)

➤ Intervention précoce

- 2 organismes spécialistes en matière de désendettement : Centre social protestant, Caritas
- Accompagnement individualisé sous forme de prestations spécifiques

Détection précoce / Intervention précoce Trois portes d'entrée

	AFC	SIG	OP
Où	Au guichet du service du recouvrement	Avant l'envoi de l'avis de coupure de courant	Lors de l'exécution d'une saisie
Pour qui	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes de 18 à 30 ans • Saisissables • Recherche d'une solution 	Les personnes qui sont sur le point de recevoir leur 2 ^{ème} avis de coupure de courant	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux débiteurs • Saisissables • Recherche d'une solution
Comment	Distribution d'un bon valable pour un accompagnement individualisé gratuit		

Détection précoce / Intervention précoce Deux organismes spécialisés

Les personnes munies d'un bon pourront se rendre au Centre social protestant ou à Caritas et bénéficier d'un accompagnement personnalisé par des spécialistes du désendettement.

Les prestations suivantes seront financées par le DSE :

- Accueil individuel
- Bilan de situation
- Accompagnement à la gestion de dettes
- ou
- Désendettement avec ou sans prêt sans intérêt

2. Coordination du dispositif

Plateforme cantonale de coordination pilotée par la DGAS qui :

- rassemble les acteurs et partenaires
- pilote, coordonne et soutient la mise en place de nouvelles mesures
- assure l'échange d'informations, la cohérence et la visibilité du dispositif

Budget

<u>1^{ère} année</u> :	<ul style="list-style-type: none">▪ accompagnement individuel de 100 personnes▪ autres mesures	Total 1^{ère} année 450'000 F
<u>2^{ème} année</u> :	<ul style="list-style-type: none">▪ accompagnement individuel de 150 personnes▪ autres mesures	Total 2^{ème} année 675'000 F
<u>3^{ème} année</u> :	<ul style="list-style-type: none">▪ accompagnement individuel de 200 personnes▪ autres mesures	Total 3^{ème} année 1'000'000 F

➤ Budget 2012 : 490'000 F

